

Procès-verbal de la 231<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 22 mai 2018, à 16 h 30 sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Yves Mc Nicoll

Absence motivée :

Monsieur	Benoît Valiquette
----------	-------------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**231.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

CERL-180522-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*231.1 Adoption de l'ordre du jour*

*231.2 Adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*231.3 Adoption du procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*231.4 Suite(s) aux procès-verbaux*

*231.5 Plan d'effectifs 2018-2019*

*231.6 Reconduction des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année 2018-2019*

*231.7 Ouverture d'un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles*

*231.8 Informations*

*231.9 Divers*

*231.10 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**231.2 Adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-180522-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 229<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 17 avril 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**231.3 Adoption du procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-180522-03

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 avril 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**231.4 Suite(s) aux procès-verbaux :**

Suivant l'autorisation pour l'ouverture du poste de régisseur général ainsi que le poste de direction adjointe au service de l'organisation et au cheminement scolaires au collège constituant de Joliette, les processus pour la sélection sont en cours et le comité exécutif sera sollicité prochainement afin de procéder aux nominations lorsque le moment sera venu.

C'est aujourd'hui que Mme Lyne Forcier a fait son entrée en poste à titre de coordonnatrice à la formation continue et au service aux entreprises.

**231.5 Plan d'effectifs 2018-2019 :**

La directrice des ressources humaines fait part des variations au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2018-2019 et répond aux questions des membres.

*Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2018-2019;*

*Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du Plan d'effectifs 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**231.6 Reconduction des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année 2018-2019 :**

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres

---

Conformément à la Politique de remboursement des frais de voyage et de représentation, le comité exécutif doit déterminer les barèmes de remboursement de ces frais pour l'année 2018-2019.

*Attendu que les barèmes de remboursement actuellement en vigueur permettent de compenser correctement les frais de voyage et de représentation encourus par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;*

*Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,*

CERL-180522-05

*« Il est résolu de reconduire les barèmes de remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année scolaire 2018-2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **231.7 Ouverture d'un poste de coordonnateur aux ressources matérielles :**

Comme suite à l'annonce du départ de la titulaire du poste de coordination aux ressources matérielles, Mme Justine Smith, le 15 juin 2018, il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

Afin de permettre une transition efficiente des nombreux travaux de construction et d'aménagement en cours et à venir, il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un titulaire rapidement.

*Attendu le départ de Mme Justine Smith le 15 juin 2018;*

*Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire afin d'assurer une transition efficiente des nombreux travaux de construction et d'aménagement en cours et à venir;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

CERL-180522-06

*« Il est résolu :*

- *d'autoriser l'ouverture du poste de coordonnateur aux ressources matérielles;*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, un représentant de l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **231.8 Informations :**

Le directeur général rappelle aux membres la tenue d'un comité exécutif extraordinaire le mardi 29 mai pour la présentation du budget de fonctionnement 2018-2019.

### **231.9 Divers :**

Sans objet.

### **231.10 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 14.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée